

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — ... 10 — — 13 »
 Trois mois, — ... 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 37 — soir, Omnibus.
 10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le bruit s'est répandu vendredi à Paris, que l'honorable M. Schneider avait résigné entre les mains de l'Empereur ses fonctions de président du Corps-Législatif. Ce bruit n'était pas dénué de fondement; mais à la lecture de la réponse de Sa Majesté, M. Schneider a retiré sa démission.

Nous publions et la lettre de M. le président et la réponse de l'Empereur :

« Paris, le 21 juin 1869.

» SIRE,

» Pour servir Votre Majesté, je n'ai jamais compté avec mes convenances personnelles ni avec mes intérêts; mais l'Empereur comprendra, je l'espère, que je me préoccupe davantage des sentiments de dignité, et que je considère comme un devoir de ne pas laisser affaiblir en mes mains l'autorité morale si nécessaire au président d'un grand corps.

» La nomination en ce moment de M. le baron Jérôme David comme grand-officier de la Légion-d'Honneur, me paraît avoir ce résultat; elle comporte d'ailleurs, dans les circonstances actuelles, une signification qui m'oblige à prier l'Empereur d'accepter ma démission de la haute fonction qu'il avait daigné me conférer.

» Je suis avec le plus profond respect,

» Sire,

» De Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant
 serviteur et fidèle sujet,

« SCHNEIDER. »

« Camp de Châlons, le 24 juin 1869.

» Mon cher monsieur Schneider,

» Je ne puis accepter la démission que vous m'offrez par votre lettre du 21 que je n'ai reçue qu'hier.

» Au moment où je vous donnais un nouveau témoignage de ma confiance et de mon estime pour les services éminents que vous avez rendus au pays et à mon Gouvernement, il n'a pu entrer dans ma pensée de faire un acte qui portât atteinte à votre dignité, ni affaiblir l'autorité morale qui vous est nécessaire comme Président du Corps-Législatif. La promotion au grade de grand-officier de la Légion-d'Honneur de M. le baron Jérôme David n'a, en effet, aucun des caractères que vous lui attribuez; elle est la juste récompense d'une carrière honorablement remplie et la réalisation d'une promesse faite l'année dernière, et dont, je crois, vous aviez connaissance.

» Je ne saurais admettre davantage que cette nomination ait, dans l'opinion publique, la signification que vous paraissez redouter.

» La politique de mon Gouvernement se manifeste assez clairement pour éviter toute équivoque. Après comme avant les élections, il continuera l'œuvre qu'il a entreprise: la conciliation d'un pouvoir fort avec des institutions sincèrement libérales.

» Je compte sur votre dévouement pour m'aider à l'accomplissement de cette tâche.
 » Croyez, mon cher monsieur Schneider, à ma sincère amitié.

» NAPOLEON. »

Le comte de Bismark vient de répondre à la dépêche du prince de Hohenlohe, président du cabinet bavarois, concernant le concile œcuménique, en adoptant les propositions qu'elle contient. « La Prusse, est-il dit dans cette réponse, est prête à entrer en pourparlers avec les cours allemandes pour préciser l'attitude que l'Allemagne doit avoir vis-à-vis du concile. »

Le *Chroniqueur suisse*, de Frigbourg, nous apprend qu'on a découvert à Prague un comité révolutionnaire, avec un dépôt d'armes et de bombes incendiaires. Les papiers saisis constatent que le comité était en relations intimes avec les réfugiés en Suisse, en Angleterre et en Amérique, et qu'un mouvement insurrectionnel devait éclater simultanément en Europe.

Le *Journal de Rome*, du 26, publie l'allocution consistoriale.

Le pape y déplore la nouvelle loi contraire à l'Eglise catholique votée à Florence, celle qui soumet les clercs à la conscription; après tant d'autres entreprises contre l'Eglise, ses ministres et ses biens, les paroles lui manquent, dit-il, pour réprover cette loi.

Le pape loue les évêques italiens d'avoir protesté et déclaré que le catholicisme est en butte à de très-grands dommages en Autriche et Hongrie.

Les nouvelles d'Espagne l'affligent. Le gouvernement russe continue à persécuter l'Eglise et à chasser les évêques de presque tous les diocèses parce qu'ils veulent observer les ordres du vicaire du Christ; on les empêche même

de sortir de l'empire si l'utilité de l'Eglise l'exige.

Les communications des fidèles avec Rome sont rendues de plus en plus difficiles, mais le zèle et la fermeté des évêques pour la défense du catholicisme contre l'impiété consolent le pape dans ses angoisses.

Il espère que le clergé imitera l'épiscopat. Le pape avertit les ennemis de l'Eglise, leur disant combien les jugements de Dieu contre eux seront terribles; il recommande de prier Dieu de ramener ces hommes dans la droite voie et de faire triompher partout l'Eglise.

LETTRÉ D'UN TRÉPASSÉ.

Sous ce titre, le *Figaro* publie ces détails piquants sur l'attitude que garde l'Empereur en face des complications actuelles :

« Je ne sais pas fuir la justice de mon pays; c'est une gloire que je laisse aux héros de la trempe de Rochefort; je ne me sens pas assez de vaillance pour tirer sur le gouvernement français en m'embusquant derrière la frontière belge.

» N'allez pas vous figurer au moins que je choisis la forme épistolaire pour jouer à l'Empereur par vanité ou par flatterie: ce mode de communication avec le public n'a pas assez réussi à l'auteur de la lettre à Edgard Ney et la lettre à M. de Mackau pour que le désir de l'imiter me fût venu, s'il n'eût été dans mes goûts particuliers, à raison du vagabondage qu'il autorise.

» Il y a longtemps qu'on ne parle plus de la lettre à Edgard Ney, qui est restée une lettre morte. Mais comme l'on n'espère plus de dis-

PROVERBES.

LA FILLE AU COUPEUR DE PAILLE,

PAR RAOUL DE NAVARY.

(Suite.)

Elle avait gardé son teint pâle, assez habituel aux filles de l'Ille-et-Vilaine; mais les coquelicots étaient venus sur ses joues et les bluets restaient dans ses yeux. Ses cheveux étaient blonds, de la nuance que chantent les chansons du pays: une de celles qui marquent le mieux le pas sur les routes, quand des bandes de paysans et de paysannes se tiennent par les bras, dit ceci :

C'est la plus belle fille qui soit dans l'évêché,
 Elle a les cheveux jaunes et les sourcils dorés.

« Dans toutes les romances légendaires, les filles de rois aux brunes chevelures vont trouver des doretiers qui leur donnent des cheveux semblables à des fils transparents de soleil. »

Armelle était donc blonde. Plus frêle que robuste, elle avait beaucoup de grâce. Elle portait sa jupe noire bordée de velours, et son corset violet, avec une élé-

gance ravissante. Sa coiffe de mousseline retombait chastement sur ses épaules, lui donnant une figure presque monastique, empreinte d'un calme virginal et doux. Elle tenait de Marthe des boucles d'argent qui couvraient le dessus de ses souliers découverts et ouverts du bout; et de Patriarche, une croix d'or qu'elle suspendait à un velours noir et qui brillait dans le linon de son fichu.

Oui, c'était bien la rose fleurie de Saint-Aubin-du-Cormier! Et lui, le stupide, le lourd métayer, avait vécu dans la lumière de ce regard sans la sentir! dans l'atmosphère de cette pure et charmante fille sans devenir meilleur et sans renoncer à tout ce qui n'était pas elle! la chrysalide s'était changée en papillon sans qu'il y prît garde.

Mais d'autres l'avaient vu.

Hubert et Malo l'avaient vu, mais bien d'autres garçons ne le prendraient pas pour confident sans doute.

A mesure qu'Yves découvrait dans Armelle des perfections nouvelles, il était à la fois saisi de rage et de jalousie. La beauté de la jeune fille l'éblouissait bien assez; ses vertus le gênaient. Elle ne descendrait jamais jusqu'à lui: pourrait-il monter jusqu'à elle? Puis, il ne savait rien de ce qui, croyait-il, peut plaire aux jeunes filles. Il ne se disait point qu'en raison de sa supériorité même, Armelle ne se laisserait jamais prendre à un

piège grossier; elle allait plus loin que l'apparence. Le visage lui semblait un voile: elle regardait l'âme. La voix était une musique, elle écoutait avec l'oreille du cœur ce que le cœur d'un autre avait chanté.

Du reste, de l'amour de Malo, d'Hubert et d'Yves, la tranquille enfant ne vit rien. Elle continua à mener aux champs les troupeaux de Patriarche, à répéter les chansons de Loïc, à lire l'histoire de la bienheureuse Catherine du Canada, celles de Geneviève et de Jeanne d'Arc.

L'abbé Kerdrec l'appelait sa « sainte bergère », quand il en parlait à Jean Patriarche et à sa femme.

Du moment où Yves eut une idée fixe, il s'y jeta à corps perdu. Il avait vécu de haine, il vécut de tendresse; il s'était nourri de fiel, il voulait du miel désormais. Sa voix s'adoucit, il cessa de brutaliser Cloche-Pied et de faire peser un joug trop rude sur Yaume, Pierrot et Baptiste. Pour son frère seulement, il demeura le même: il se souvenait qu'à propos d'Armelle, son frère avait osé lui donner un ordre.

Les veillées commencèrent.

On se réunissait dans la grange; les femmes filaient ou écosaient des pois; quelques-unes, le tricot fixé à la hanche, maniaient leurs aiguilles avec une vitesse singulière. Loïc apportait son biniou, jouait des airs nouveaux, chantait ceux qu'il avait appris dans ses

tournées, ou contait des histoires de loups-garoux et de poulpiquets à faire dresser les cheveux d'épouvante. Quand il avait épeuré ses auditeurs, il riait d'un bon rire en secouant ses longs cheveux. Les jeunes filles se serraient, au moment de partir, les unes contre les autres. Il y a tant de roches aux fées en Bretagne! tant de lavandières au bord des étangs! tant de dames blanches dans les ruines! Puis le char de la mort glisse sans bruit dans les chemins creux, et il arrive souvent qu'on entend des hallali de chasse. C'est Jeanne la Flamme qui passe, ce sont des avertissements qui nous arrivent! Et tout cela est plein de mystères terribles et de choses charmantes. Le père Loïc sait des oraisons pour toutes les circonstances de la vie et compose des philtres pour toutes les maladies. Or le père Loïc comprend la jeunesse et sait ce qui retourne de cœur quand il y a trop de noir dans ce jeu.

Loïc le sonneur s'aperçut le premier qu'Yves aimait Armelle.

« Guéris-toi, lui dit-il, ça ne te mènerait à rien.

— Vous croyez, Loïc? est-ce que...?

— Est-ce que quoi? Armelle est une colombe et toi un épervier, voilà mon sentiment; un agneau blanc, et toi un loup.

— Je changerai de peau.

— Change plutôt de cœur. »

cours de Beauvais, on continue, faute d'autre pâture, à commenter à perte de vue la lettre à M. de Mackau. On la presse, on la tourne, on la retourne, on la torture pour en faire sortir quelque chose. Mais là où il n'y a rien, le public perd ses droits.

» Ah! comme l'Empereur doit rire dans sa moustache de tout le bruit qui se fait autour de ces quelques lignes qu'il a signées; comme de tout temps il a laissé dire ou laissé faire tant de choses, uniquement pour se délivrer de questions indiscrettes et d'importunités embarrassantes. C'est sa manière quand il ne veut pas s'expliquer avant l'heure qu'il a fixée.

» Voulez-vous que je vous fasse pénétrer dans les coulisses de ce grand théâtre de la politique où se jouent les destinées de la France et peut-être aussi les destinées de l'Europe? J'en sais assez pour vous y conduire avec quelque sûreté.

» Au rebours du sphinx d'Egypte, qui était à l'entrée du temple de Memphis, c'est au fond de la scène que se tient, dans une ombre lumineuse, d'où jaillissent parfois à l'improviste de resplendissants éclairs, l'Empereur qui fume beaucoup, qui songe toujours, qui a rarement l'air d'agir, qui laisse beaucoup faire en apparence, mais qui, en réalité, est absolument inaccessible à toute autre influence individuelle qu'à la légitime influence que l'Impératrice exerce, un peu sur les choses, beaucoup surtout en faveur des personnes.

» Un jour, me trouvant avec M. Fould, alors ministre d'Etat et dont on disait qu'il était le Richelieu du second empire, comme on dit de M. Rouher qu'il en est le Mazarin, je lui parlais de sa grande influence sur l'Empereur. Il me répondit en souriant: Oui, elle est si considérable que je n'ai pu lui faire adopter une seule de mes idées.

» Une autre fois, je demandais à ce même personnage ce qu'avait décidé, je ne sais plus à propos de quelle question, le conseil des ministres. Ah! vous croyez, me répondit-il d'un air narquois, aux délibérations et aux décisions du conseil des ministres. Eh bien, voici comment les choses s'y passent.

» Moi qui suis le plus hardi, quand j'aborde un sujet délicat, je parle les yeux fixés sur la physionomie de l'Empereur pour tâcher de deviner si ce que je dis lui plaît ou lui déplaît; mes collègues se contentent de me regarder pour savoir quelle attitude ils doivent prendre. S'ils me trouvent l'air rassuré, ils me soutiennent; s'ils me voient l'air inquiet, ils se taisent. Souvent nous partons des Tuileries sans même savoir ce que pense notre auguste maître.

» Croyez-vous que depuis les choses aient changé: pas beaucoup dans la forme, pas du tout au fond. C'est bien l'Empereur qui seul règne et gouverne.

» Ce n'est un mystère pour personne. A l'en-

contre du prince Napoléon, du duc de Persigny et du général Fleury, l'Impératrice, dont on ne peut suspecter ni la bonne foi, ni la bonne intention, puisqu'il y va de l'avenir du Prince impérial, est fermement convaincue depuis longtemps que la meilleure politique intérieure à suivre est la politique de la résistance.

» L'Empereur n'en a pas moins écrit, sans crier gare, la lettre du 19 janvier, et nous n'en avons pas moins eu la loi qui a modifié le régime de la presse et la loi qui a rétabli le droit de réunion. Seulement, M. Rouher, dont on ne peut d'ailleurs contester ni la merveilleuse facilité de travail, ni la grande puissance de parole, est resté ministre d'Etat, parce qu'il a l'appui de sa souveraine dont il partage les tendances.

» C'était le miel au bord du vase qui contenait l'amère liqueur d'un commencement de réformes libérales.

» Donc, si nous n'avons pas encore eu la suite nécessaire, la suite inévitable de ces réformes, ce n'est pas parce que le parti de la résistance que l'on appelle le parti de l'Impératrice, l'a emporté sur le parti du mouvement, que l'on appelle le parti de l'Empereur, comme si la cause n'était pas la même; c'est parce qu'on a trop annoncé à l'avance des concessions de principes et des changements de personnes.

» Vous savez bien que l'Empereur n'aime à agir que lorsque l'on ne s'attend à rien et qu'il veut surprendre son monde, comme cela est arrivé pour les décrets de 1860 et la lettre du 19 janvier. Cette fois encore n'a-t-il pas fait de même. On comptait sur un discours de Beauvais. On a la lettre de M. de Mackau.

» Mais c'est de cette lettre-là qu'on pourrait dire: Oh! le bon billet qu'a M. Rouher. Demande, réponse, publication: il a tout obtenu de l'Empereur, parce que l'Empereur ne pouvait refuser sans parler avant l'heure. Qu'il ne s'y fie pas trop.

» Que de fois l'Empereur n'a-t-il pas agi ainsi avec M. Fould, surtout à la veille de la guerre d'Italie; que de fois lorsque son ministre d'Etat lui apportait pour calmer les inquiétudes de la Bourse une Note pacifique toute préparée, prétendant qu'il était nécessaire de la faire paraître au *Moniteur* dans l'intérêt des affaires, n'a-t-il pas dit: *Vous croyez: eh bien, publiez-la.*

» La Note paraissait le lendemain au *Moniteur*. La Bourse se rassurait; les cours remontaient, et l'Empereur n'en préparait pas moins la campagne de 1859 avec l'esprit de suite qu'il apporte dans la réalisation de ses idées.

» L'Empereur pouvait-il faire autrement? Non. Il fallait bien qu'il laissât dire, puisque, pour l'empêcher, il eût été forcé de justifier son refus, en mettant son ministre d'Etat dans la confidence de ses plans de politique extérieure, ce qui n'est pas dans ses habitudes.

» La lettre de l'Empereur à M. de Mackau

est heureusement de la même famille que ces Notes de complaisance. Elle dit qu'il ne change rien aujourd'hui; elle ne prouve pas qu'il ne modifiera rien demain.

» Voulez-vous un signe du temps? Le chef des Arcadiens, le baron Jérôme David, revenu plus énergique et plus dévoué s'il est possible qu'avant le scrutin de 1869, penche pourtant pour un futur ministère libéral. Ce n'est cependant pas pour ce motif qu'il a été fait grand officier de la Légion d'Honneur. L'Impératrice le poussait à la présidence du Corps-Législatif. L'Empereur lui a donné la grande plaque.

» Toujours le système des compensations au profit des personnes, sans préjudice pour les choses. — LE TRÉPASSÉ. »

Pour copie conforme:

ALEXANDRE DUVERNOIS.

Quelques dissentiments se sont élevés entre M. Magne, ministre des finances, et M. Roy, directeur général de l'enregistrement et des domaines, au sujet de diverses réformes dans l'enregistrement. La question était à l'ordre du jour depuis assez longtemps et le prédécesseur de M. Roy s'en était beaucoup préoccupé.

Le cas pratique à examiner aujourd'hui était celui des successions, où le droit à percevoir est établi sur l'ensemble de la fortune sans distinction entre l'actif et le passif. Ainsi un héritage de deux cent mille francs, qui avait un passif de cent mille francs de dettes ou de recouvrements hasardeux, était frappé d'un impôt égal à la somme de deux cent mille francs, comme si tout le capital avait été liquidé. Cette observation avait obtenu l'assentiment du conseil d'Etat, et un projet devait être présenté pour rétablir l'équité dans cette situation. Il paraît que M. Roy a présenté des objections à la réforme, et le projet se trouve en ce moment suspendu.

Quant à l'idée de M. Garnier, prédécesseur de M. Roy, de remanier entièrement l'impôt, elle n'est pas partagée par le gouvernement. Ce serait une énorme entreprise qui offrirait bien des difficultés: il faudrait remanier le cadastre, qui a été établi différemment dans le midi et le nord de la France, et comme les impôts reposent sur une appréciation des immeubles bien inférieure à leur valeur réelle, il en résulterait que les impôts révisés pèseraient de près du double sur la propriété.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur et l'Impératrice sont rentrés samedi aux Tuileries, revenant du camp de Châlons. — Six heures sonnaient au château quand les voitures entrèrent dans la cour du Carrousel, après avoir suivi les boulevards de Strasbourg et de Sébastopol et la rue de Rivoli.

— La jeune reine des Hellènes est accouchée d'un fils qui a reçu le nom de son père: Georges.

— On lit dans le *Journal officiel*:

« MM. Hebert et Lebreton sont nommés questeurs du Corps-Législatif. »

— Henri Rochefort vient d'être condamné, pour complicité d'introduction de la *Lanterne*, à trois ans de prison et à 10,000 fr. d'amende, avec déchéance des droits civiques, élection et éligibilité.

Dans l'affaire du *Sicéle*, M. Limousin a été condamné à un mois de prison et à 500 fr. d'amende, M. Jourdan à deux mois de prison et à 500 fr. d'amende.

Dans celle de l'*Electeur libre* M. Herbette a été condamné à un mois de prison et à 500 fr. d'amende.

Dans celle de l'*Opinion nationale*, M. Poulet a été condamné à un mois de prison et à 500 fr. d'amende.

— Il est question de modifier l'armement de la gendarmerie départementale: le pistolet actuel serait remplacé par un revolver, et le mousqueton par un fusil système Chassepot.

— Une dépêche de Berlin annonce que M. le comte de Goltz a succombé aux souffrances contre lesquelles il luttait depuis si longtemps.

On sait que M. de Goltz n'avait pas cessé d'être titulaire de l'ambassade de Prusse à Paris, dont M. le comte de Solms remplissait l'intérim, à titre de chargé d'affaires.

— Par suite des réclamations des employés de commerce, de Paris, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, et auxquelles il a été fait droit, la Chambre syndicale des employés de commerce prévient le public que tous les magasins de nouveautés, habillements, spécialités de blanc, bonneterie, mercerie, draperie, lingerie, etc., sont fermés les dimanches.

— M^{me} Lefaucheux, la femme de l'armurier, vient de mourir à Paris, des suites, assure-t-on, de la peur que lui a causée la tentative d'effraction dont le magasin de son mari a été l'objet pendant les derniers troubles.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous pouvons donner comme certain, aujourd'hui, que MM. Chedeau et Jouffrault, adjoints au maire, suivent M. Louvet dans sa retraite. Ces deux honorables membres de l'administration municipale restent à la disposition de l'autorité supérieure jusqu'au 31 juillet, afin que l'on puisse pourvoir à leur remplacement.

Mais on croit généralement dans notre ville qu'il ne sera pas fait de nomination de maire et d'adjoints à Saumur avant le renouvellement du conseil municipal. Ces fonctions seraient

Et Loïc s'en alla en secouant la tête.

« Pourquoi Loïc m'a-t-il dit que cela ne me mènerait à rien? se demanda le jeune homme. Il en sait long, le joueur de biniou: ce qu'il ignore, il ne tarde pas à le deviner... Est-ce que Malo... Est-il beau garçon? Oui et riche, et bien apparenté... Moi aussi, je suis riche! et ma famille ne le cède à aucune. Si je suis laid, je me sens robuste et vaillant... Malo est aimé, estimé de tous... Moi! eh bien, moi... Moi je ne vau pas le diable! Mais on fait des remèdes avec des têtes de vipères... Je me corrigerai, elle m'aimera! »

Une révolution s'opéra dans l'âme d'Yves: « Elle m'aimera », cela lui semblait indubitable. Parce qu'après l'avoir malmenée, injuriée, haïe pendant dix ans, il lui prenait fantaisie de la trouver charmante et de la souhaiter pour femme, il fallait qu'Armelle le jugeât le fiancé par excellence, l'homme à qui elle devait sacrifier, immoler sa vie!

Grâce à sa blessure, qui rendait le repos nécessaire, il resta un peu plus à la maison.

Marthe le comblait, de soins, elle retrouvait son fils.

Armelle, reconnaissante, expansive, souriante, le traitait avec une bonté affectueuse. Le cœur d'Yves s'adoucisait dans ce milieu tendre, chaud de tendresse, suave de pureté, embaumé de piété. Il y avait des

heures où il détestait ses vices de toute la vénération qu'il éprouvait pour les vertus des autres.

Le calme, la sérénité, la joie régnaient dans la ferme. Cloche-Pied ne boitait plus, elle sautait; Pierrot, Baptiste et Yaume (on avait supprimé la première syllabe de son nom), ne chantaient qu'une chanson par jour: on entamait le premier couplet le matin, le dernier s'achevait dans la soirée.

La besogne se faisait comme par enchantement; c'était à croire à un miracle. Il y avait miracle en effet: la glace d'un cœur s'était fondue.

Yves bâtissait sa ferme en Bretagne. Il se voyait marié, établi dans un beau domaine, heureux par sa femme, fier de ses enfants, riche, aimé pour l'amour des siens. Il ne confiait à personne son rêve ardent, sa pensée secrète: il attendait le prochain printemps avec ses couronnes d'épines blanches, pour demander à Marthe la main d'Armelle.

Le carême passa, puis les cloches sonnèrent à toutes volées: on alluma dans l'église le cierge pascal; l'abbé Kerdrec prêcha sur la triple résurrection du Sauveur, sur celle de nos âmes qui renaissent à l'innocence par le repentir et revivent par les sacrements, et sur celle de la terre qui gonfle son sein fécond et fait germer les richesses du laboureur.

Marthe et Patriarche, Aubin et Armelle sortirent de

l'église, l'âme en paix, le cœur en fête.

Aubin vit des *alleluia* fleuris dans l'herbe, il les offrit à Armelle.

« Pendant le carême, on ne peut les cueillir, dit-il, la Vierge pleurerait: à Pâques, au contraire, cela fait sourire dans le ciel.

— Merci, Aubin, je vais les déposer sur la tombe de ma mère.

— Me permettez-vous de prier là, avec vous, Armelle?

— Oui, Aubin!

— Comme si j'étais son fils? demanda-t-il timidement.

— Comme si vous étiez mon frère. »

Ils s'agenouillèrent tous deux.

La tombe d'Annette les séparait... L'herbe était haute et fleurie autour d'eux... les oiseaux chantaient dans l'églantier... la cloche tintait encore...

Aubin, les yeux pleins de larmes, en proie à une indicible émotion, se pencha davantage sur la fosse, et, comme s'il eût eu peur d'être entendu des vivants et qu'il n'osât confier son secret qu'à la mort, il murmura en sanglotant:

« Annette! Annette! vous savez que j'aime Armelle! »

La fille au coupeur de paille se leva.

Elle vit le recteur en face d'elle, derrière Aubin.

Alors, sans rougir, avec un calme religieux qui est dans le caractère des filles bretonnes, elle ôta de son doigt la bague de sa mère et la remit à l'abbé Kerdrec.

« Au nom de ta mère, Armelle, au nom d'une sainte et humble créature que j'ai conduite aux pieds de Dieu, j'approuve le choix que tu fais d'Aubin pour ton mari; et comme le cœur de Marthe et celui de Jean Patriarche n'ont pas de secrets pour moi, je vous fiance tous deux sous l'œil de Dieu, sous l'œil des morts qui sont devenus des saints. »

La figure d'Armelle était toute rose: Aubin était pâle.

Leurs cœurs à tous deux battaient avec une force pareille.

« Je dîne à la ferme, dit l'abbé; descendons tout doucement le chemin, et cueillez des *alleluia*, mes enfants. Les anges en chantent dans le ciel, ils les sèment sur la terre en passant. »

Pendant le trajet, le recteur leur raconta l'épisode de Tobie et de Sara; il leur expliqua le pèlerinage terrestre, il les encouragea au bien, leur répéta que le bonheur des époux était dans une tendresse réciproque; qu'ils étaient bien jeunes encore pour se marier, et qu'à son avis, il serait sage d'attendre que les travaux

remplies jusqu'à cette époque par les membres les premiers inscrits au tableau.

Ces trois membres sont MM. Bury, Courtiller et Lecoy.

Nous croyons savoir que l'on s'occupe en ce moment, dans les sphères officielles, d'une organisation nouvelle des Caisses d'épargne. Ces établissements, ramenés à leur ancien et libre fonctionnement, verraient cesser des limitations, des sujétions préjudiciables aux travailleurs et aux petits capitalistes. De plus, le taux de l'intérêt serait élevé de manière à empêcher la « dérivation » des fonds d'épargne vers les placements aléatoires.

La distribution des prix pour le concours général des lycées et collèges de Paris et des départements est fixée au lundi 9 août.

La distribution particulière des prix pour les lycées et collèges est fixée au mardi 10 août, l'ouverture des vacances au mercredi 11 et la rentrée des classes au lundi 4 octobre.

M. le ministre de la guerre vient de fixer à 45 francs pour l'infanterie et à 50 francs pour l'artillerie le taux de la somme à verser au Trésor pour les gardes nationaux mobiles qui se font remplacer dans les conditions de la loi de 1868.

Ce versement est opéré après la passation de l'acte de remplacement.

Les hommes auxquels est applicable l'article 6 de la loi du 1^{er} février 1868, qui dispose que tout homme remplacé dans l'armée par un garde national mobile est tenu de s'habiller et de s'équiper à ses frais, comme garde national mobile, se divisent en deux catégories :

1^o Les jeunes gens compris dans le contingent de l'armée, mais remplacés avant leur incorporation ;

2^o Les militaires de l'armée active ou de la réserve, remplacés après incorporation et appartenant à la classe de 1867 ou aux classes suivantes, les remplacés des classes antérieures ne faisant pas partie de la garde nationale mobile.

Les uns et les autres sont tenus de s'habiller et de s'équiper à leurs frais dans la garde nationale mobile, du moment que leurs remplaçants faisaient partie de cette garde et quand même ceux-ci n'auraient pas encore été habillés. Les militaires de l'armée active ou de la réserve remplacés après l'incorporation doivent, en outre, payer l'indemnité d'habillement de leur remplaçant dans l'armée, conformément aux règlements en vigueur à cet égard.

Le comice agricole du Mans vient de prendre une mesure qui mérite d'être encouragée et propagée par les organes de l'opinion publique, afin qu'elle soit généralisée. Frappé de l'éleva-

tion progressive du prix de la viande, le comice vient de fonder, par acte notarié, une société anonyme pour l'exploitation du commerce de la boucherie.

Le capital est fixé à 50,000 francs, divisés en 500 actions de 100 francs chacune.

Le but de cette société, dit la *Presse*, est de :

« 1^o Garantir les agriculteurs contre toute entente de la part des acheteurs ;

« 2^o Vendre les viandes par catégorie, en les calculant de telle sorte que ceux qui ne voudront pas ou n'auront pas le moyen d'acheter la première catégorie, puissent trouver dans les deuxième et troisième une nourriture saine et fortifiante à des prix aussi peu élevés que possible ;

« 3^o Donner un bénéfice convenable aux capitaux engagés dans l'opération. »

Les fondateurs de la société ne veulent ni avoir le monopole de la fourniture des viandes, ni ruiner une industrie dont l'existence est si légitime ; mais il veulent opposer un frein à l'exagération des prix et aux exigences de toutes sortes.

Encourager les agriculteurs à élever de plus en plus, en leur assurant, à l'aide d'une libre concurrence à l'achat, la vente de leurs produits à un taux rémunérateur.

Ils veulent enfin que les travailleurs et les petits ménages obtiennent de la viande à bon marché.

CIRQUE ROYAL ITALIEN.

Nous devons recevoir demain ou après-demain, dans nos murs, le grand cirque italien de M. Ciotti, dont on fait le plus grand éloge. C'est pour cette troupe que se construit en ce moment, sur la place de la Grise, une magnifique tente d'une dimension et d'une installation exceptionnelles.

Voici ce que nous lisons dans le *Courrier de la Vienne* sur les exercices de ces hardis clowns et écuyers :

« Les nombreux spectateurs qui emplissent hier soir le vaste cirque de la place d'Armes se sont retirés littéralement émerveillés, en échangeant leurs impressions d'admiration. On était unanime à déclarer véritablement incomparable, aux termes même du programme, le cheval présenté sous le nom de Satan.

« Jamais nom diabolique ne fut mieux mérité ! Le surprenant animal qui le porte passe, la tête fièrement levée, et à plusieurs reprises, au travers de cercles préalablement enduits de poix ou de résine et qu'on enflamme soudainement avec des torches.

« C'est un spectacle aussi imprévu qu'émouvant que celui de ce cheval, entrevu à la lueur fumeuse des torches, qui s'élançait semblable aux coursiers fantastiques des ballades allemandes, en traversant des auroles de feu !

« Après cet exercice, qui a été l'étonnement de la soirée, et pour lequel M. Sagrino, le pré-

senteur de Satan, a reçu de chaleureux bravos, on a applaudi, comme toujours, les dislocations des clowns, les chiens si bien instruits de M. Conge, les effrayants jeux aériens des frères Rowlands et le tourniquet de M. Fleury, puis les périlleux tours des frères Cavalini et des frères Constanti, enfin les sauts et les pirouettes équestres de MM. Erber et Jack Steckel et de la fameuse miss Ella.

« Cette écuyère, sans contredit la plus forte qu'on ait encore vue à Poitiers, récolte chaque soir une ample moisson de fleurs et de bouquets, et soulève partout des salves d'applaudissements enthousiastes.

« Il serait injuste d'oublier Perle, la jument montée à haute école par M. Ciotti, une bête qui danse en mesure comme si elle descendait d'une famille de chevaux musiciens. — et *Joeko*, l'amusante scène d'imitation qui a terminé le spectacle.

« M. Ciotti possède avec son excellente troupe, où l'on ne compte pas une seule médiocrité, des éléments certains d'un succès durable parmi nous. Nous espérons que le public poitevin continuera à répondre aux appels faits chaque soir à son bon goût et à son jugement éclairé. »

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La Compagnie parisienne, dirigée par M. SAMARY, avec le concours de M^{lle} SAMARY-BROHAN, du théâtre du Gymnase-Dramatique, et de MM. DUBARRY et REBEL, artistes du Vaudeville, donnera, jeudi 1^{er} juillet :

Le Passant, comédie en un acte, de M. F. Coppée ;

Julie, drame en trois actes, de M. O. Feuillet, représentée pour la première fois, sur le Théâtre-Français, le 4 mai 1869 ;

Le Post-Scriptum, comédie en un acte, de M. E. Augier.

Bureaux, 7 h. 1/2. — Rideau, 8 h.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 29 mai au 25 juin.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		
		1 ^{er} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{er} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{er} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{er} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	
BOUCHERS.										
MM.										
1	Remare.	» 1	» 2	» 7	» 3	7 45	1	19 54	7	
2	Tessier.	» 3	» »	» 10	» »	6 39	»	25 27	»	
3	Touche.	» 1	» »	» 7	» 2	3 33	»	11 33	2	
4	Vaillant.	» »	» »	» 2	» »	» 13	»	2 16	»	
5	Corbineau.	» 3	» 110	1	7 54	»	»	17 57	»	
6	Laigle.	» »	» 5	1	2 19	»	»	16 16	»	
7	Prouteau.	» »	» 6	»	5 21	»	»	11 18	»	
8	Chalot.	» 3	» 11	4	3 27	1	16 31	1	»	
9	Pallu.	» »	» 2	» 4	» 5	1 51	3	6 59	3	
—										
CHARCUTIERS.										
MM.										
1	Millerand.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	5 10	»	
2	Baudoin.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 1	»	
3	Baudoin-R.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	11 9	»	
4	Vilgrain.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 7	»	
5	Sanson.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	6 6	»	
6	Sève.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 9	»	
7	Moreau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 11	»	
8	Cornilleau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 5	»	
9	Marais.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 5	»	
10	Rousse.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 4	»	
11	Raineau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 8	»	
12	Pavis.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2	»	

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Journal officiel* :

« L'Empereur, répondant au maire de Beauvais, a dit qu'il était heureux de venir constater les progrès de l'agriculture et de l'industrie ; ces progrès sont dus en grande partie à l'ordre maintenu depuis 17 ans. Cet ordre, on peut en être assuré, ne sera jamais profondément troublé.

« Répondant à l'évêque, l'Empereur a dit qu'il accueillait toujours avec déférence les

adresses des évêques, qui lui tiennent toujours le langage de la piété, en ne cessant de rappeler les saintes doctrines et que, si ses prières étaient exaucées, la religion serait honorée, le peuple heureux, la France grande et prospère.

« La réception faite à sa majesté a été enthousiaste. »

Au Corps-Législatif, M. Rouher a lu une déclaration disant qu'une session extraordinaire est nécessaire pour la vérification des pouvoirs et pour faire cesser ainsi toute incertitude sur la validité des opérations électorales. Dans la pensée du gouvernement, la session actuelle n'a pas d'autre objet.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Subscription à 38,000 actions de 500 fr. du CRÉDIT RURAL DE FRANCE

Capital élevé par émission d'actions à Vingt millions de francs.

La souscription sera ouverte au siège social, 5, rue Scribe,

POUR PARIS, LE 5 JUILLET SEULEMENT.

Mais DÈS AUJOURD'HUI, les souscriptions des départements, accompagnées d'un premier versement de 50 francs, seront reçues par correspondance et classées jour par jour, les dernières étant seules réductibles.

Le Conseil aura la faculté de clore la souscription dès qu'il le jugera utile.

ON VERSE : { 50 f. par act. en souscrivant. }
 { 75 à la répartition. }

Envoyer 50 francs pour chaque action, en coupons, espèces ou mandats sur Paris, ou verser des fonds dans l'une des succursales de la Banque de France, au compte de M. Baradat, directeur du *Crédit rural de France*.

Donner exactement ses nom, prénoms, adresse, et le nombre d'actions souscrites.

Envoi de prospectus sur demande.

SOCIÉTÉ ANONYME

Pour la soumission, la construction, et l'exploitation

DU CHEMIN DE FER D'ORLÉANS A CHALONS (SUR MARNE)

MIS EN ADJUDICATION

Par décret impérial du 29 mai 1869 En exécution de la loi du 18 juillet 1868.

Statuts reçus par M^e MOUCHET, notaire, à Paris.

CAPITAL : 60 millions.

SOUSCRIPTION

publique et définitive

à 60,000 actions et 120,000 obligations.

Les actions sont de 500 fr. payables :

100 fr. à la souscription ;
 100 fr. à la répartition qui suivra l'adjudication ;

300 fr. par termes égaux de 100 fr., de six mois en six mois à dater de l'adjudication.

Les intérêts et dividendes se paieront les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.

Garanties et avantages attachés aux actions.

1^o Affectation spéciale de la subvention de l'Etat assurant 4 O/O d'intérêt et l'amortissement ;

2^o Revenu du trafic, dont le minimum, déterminé par les statistiques officielles, assure encore 4 O/O de dividende.

Total, 8 O/O de revenu annuel, sans tenir compte de l'augmentation normale des produits ;

3^o Droit de souscrire, au prix exceptionnel de 275 fr., par privilège, mais simultanément, deux obligations par chaque action,

de la moisson fussent achevés.

« Oh ! monsieur le recteur, dit Aubin, j'attendrais maintenant sept années comme Jacob... Pourvu que je sois sûr d'avoir Armelle pour femme, je ne me tourmenterai plus de rien.

— Bien ! bien ! mes enfants ! Je réglerai cela ce soir avec Jean Patriarche. Quand vous me verrez entrer dans la chambre mystérieuse, vous irez chercher des marguerites. Vous ferez un bon ménage, et je vous marierai plein de joie et de confiance.

— Que vous êtes bon, monsieur le recteur, balbutia Aubin.

— Oh ! oui, bien bon ! » répéta comme un écho la douce voix d'Armelle.

Le dîner fut gai. Marthe s'était surpassée. Le maire y dînait avec un de ses amis, un juge d'instruction de Rennes, un peu aigre de caractère, à l'œil fin, aux membres grêles, à la voix de cigale. Il se trouvait avoir besoin de Patriarche pour une affaire d'élection, et faisait au fermier l'honneur de trinquer avec lui et de manger ses poulardes.

Patriarche n'aimait pas les gens de justice. Pour les campagnards, du gendarme à l'avocat général c'est une hiérarchie sanglante. Celui dont on a le plus peur et qu'on aime le moins est celui qui fait tomber une tête. Le peuple préfère l'avocat au procureur impérial. Par

amour pour la lutte, il n'aime pas la magistrature. Il ne comprend que le garde champêtre qui défend ses vergers. La cour d'assises lui est indifférente, à moins qu'il ne s'agisse d'une ferme incendiée, ou de ruches à miel dérobées.

Patriarche se montrait donc simplement poli, respectueux, mais sans humilité : il gardait la dignité du soc et de la bêche.

Yves rongea son frein, la figure du substitut lui déplaisait. Ce petit homme tout bile et tout nerfs, qui regardait Armelle avec son lorgnon, l'agaçait au dernier point. La jeune fille ne s'apercevait ni du manège du juge d'instruction, ni de la rage du jeune homme ; elle ne songeait même pas qu'elle était à table. Sa main droite caressait sa main gauche : l'anneau qu'elle y portait d'habitude n'y était plus... elle songeait que son fiancé lui en donnerait un autre avec leurs noms gravés dedans, et une date... que l'abbé Kerdrac le bénirait... Elle se souvenait d'avoir mis des *alleluia* sur la tombe d'Annette... elle savait que le recteur allait raconter à Marthe et à Jean le grand secret de la matinée... Elle avait les yeux humides rien qu'à la pensée de s'agenouiller devant Marthe, de l'appeler « mère ! » et de lui dire :

« Bénissez-moi ! »

(La suite au prochain numéro.)

moyennant le versement immédiat de 25 fr. par obligation.

Les obligations sont remboursables à 500 fr. et produisent 15 fr. d'intérêt annuel, payables les 1^{er} avril et 1^{er} octobre.

Tout porteur D'UNE action fait partie de l'assemblée générale.

Le capital-actions sera définitivement fixé suivant le chiffre de la subvention.

Administration et contrôle.

Les membres du Comité soumissionnaire doivent être agréés par le ministre des travaux publics. (Art. 3 d'un arrêté antérieur.)

La répartition des actions, s'il y a lieu sera faite sous le contrôle de l'autorité. (Même article.)

Le conseil d'administration sera nommé en assemblée générale. (Art. 16 des Statuts.)

COMITÉ PROMOTEUR :

Le général de division DE PREUILLY, grand-officier de la Légion-d'Honneur ;
Le comte de MONTESQUIOU-FEZENSAC ;
Le vicomte de BOISGUILBERT ;
EUGÈNE DUPIN (fils de PHILIPPE), conseiller gé-

néral de la Nièvre, chevalier de la Légion-d'Honneur ;

A. JACQUESSON, chevalier de la Légion-d'Honneur, de la maison JACQUESSON ET FILS, négociants à Châlons-sur-Marne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les membres du conseil d'administration, sauf leur acceptation, seront choisis, en outre, et à côté de quelques grandes influences centrales, parmi les sommités locales, c'est-à-dire :

Les Maires d'ORLÉANS, MONTARGIS, SENS, TROYES, ARCIS-SUR-AUBE, CHALONS-SUR-MARNE ;

Les Députés, Conseillers généraux, Présidents des Tribunaux de commerce et grands Propriétaires ou industriels des départements du LOIRET, de l'YONNE, de l'AUBE et de la MARNE.

VERSEMENTS A FAIRE :

Pour une action..... 100 fr.
Pour deux obligations..... 50 fr.
Par souscription simultanée... 150 fr.
Chaque souscripteur peut verser, chez son

banquier ou son agent de change, soit en espèces, soit en valeurs cotées.

L'envoi peut être fait directement par lettre chargée et adressée au directeur de l'UNION DES ACTIONNAIRES, 18, Chaussée-d'Antin, à Paris.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

du 20 au 30 juin :

A PARIS, dans les bureaux de l'UNION DES ACTIONNAIRES, 18, Chaussée-d'Antin ;

ET DANS LES DÉPARTEMENTS, chez les correspondants de l'UNION DES ACTIONNAIRES indiqués par les feuilles locales et les affiches.

NOTA — Pour tous renseignements et documents, Statuts, Cartes, Notices, Tableaux d'intérêts et d'amortissement progressif, Comparaison de la valeur des actions du Chemin de fer d'Orléans à Châlons-sur-Marne, avec les actions et obligations des autres chemins de fer français, s'adresser au directeur de l'UNION DES ACTIONNAIRES, 18, Chaussée-d'Antin, à Paris, et à ses correspondants. (249)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Marché de Saumur du 26 juin.

Froment (l'h.) 77 k. 20 19	Huile de noix 50 k. 57
2 ^e qualité. 74 19 44	— chenevis 50 40
Seigle 75 11 50	— de lin. 50 44
Orge. 65 11 50	Graine trèfle 50 —
Avoine. 50 12 50	— luzerne 50 —
Fèves 75 —	Foin (charr.) 780 70
Pois blancs. 80 30	Luzerne — 780 65
— rouges. 80 28	Paille — 780 55
Graine de lin. 70 27	Amandes 50 —
Colza 65 29	— cassées 50 —
Chenevis. 50 14	Cire jaune. 50 170

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1868. 1 ^{re} qualité	180 à 250
Id. 2 ^e id.	150 à 180
Ordin., envir. de Saumur 1868, 1 ^{re} id.	60 à 70
Id. 2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1868, 1 ^{re} id.	50 à 65
Id. 2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868, 1 ^{re} id.	45 à 50
Id. 2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1868.	32 à 40

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1868.	85 à 100
Champigny, 1868. 1 ^{re} qualité	150 à 200
Id. 2 ^e id.	» à »
Varrains, 1868.	85 à 100
Varrains, 1868	» à »
Bourgueil, 1868 1 ^{re} qualité	105 à 150
Id. 2 ^e id.	» à »
Restigny 1868.	95 à 105
Chinon, 1868. 1 ^{re} id.	80 à 100
Id. 2 ^e id.	» à »

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1^o UNE MAISON, à Saumur, place du Petit-Thouars, faisant l'encoignure de la rue du Portail-Louis et de la rue de la Petite-Douve ;

2^o UNE CAVE EN ROC, située au Petit-Puy, nommée la Cave-Gondouin ;

3^o UNE MAISON DE MAITRE, au Clos-Bonnet, avec jardin y attenant, cave à côté ;

4^o Et 32 ares 58 centiares de VIGNE, au canton des Landes, commune de Saumur.

S'adresser à M^r ROBINEAU, notaire à Saumur, place de la Bilange, successeur de M^r TOUCHALEAUME. (256)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA

FERME DE LA CANTINIÈRE

Commune de Villebernier, exploitée par le sieur Durandau.

Consistant en maison d'habitation et d'exploitation et 2 hectares de terre environ.

Grandes facilités de paiements. S'adresser à M^r ROBINEAU, notaire à Saumur, place de la Bilange, successeur de M^r TOUCHALEAUME. (257)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN MORCEAU DE VIGNE ET TERRE, de 67 ares 50 centiares environ, au Clos-du-Pont-Fouchard, commune de Bagneux, joignant d'un côté M. Kaiser, Adolphe, d'autre côté M. Kaiser-Lecomte, devant un chemin et par derrière M. Taveau.

S'adresser à M^r ROBINEAU, notaire à Saumur, place de la Bilange, successeur de M^r TOUCHALEAUME. (258)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au-dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M^r LE BLAYE, notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Rue de la Chouetterie, 7,

MAISON, avec jardin, écurie et remise, occupée par M. le capitaine de la Laurancie.

S'adresser à M^r Emile LEROUX, notaire. (247)

Étude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le jeudi 1^{er} juillet 1869, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison qu'habitait feu M. Valentin Kryzanowski, polonais, employé à l'administration des ponts-et-chaussées à Saumur, rue du Collège, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, traversins, oreiller, couvre-pieds, linge, effets, commode, tables, chaises, glaces, quantité de volumes et autres objets, batterie de cuisine, bois, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

M. SICARD,

M^{re} - DENTISTE A ANGERS,

Informe le public qu'il sera à Saumur le 1^{er} juillet, et qu'il continuera d'y venir tous les mois, à la même date.

Il sera descendu à l'hôtel BUDAN.

AVIS AUX PÊCHEURS.

Au moment de l'ouverture de la pêche, il n'est pas inutile de rappeler aux pêcheurs que M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean, est le seul dépositaire de l'appât du célèbre pêcheur Suédois Skolfeld, appât dont beaucoup de personnes connaissent les propriétés pour attirer le poisson.

Prix 0 fr. 75 c. (246)

M. EDMOND,

COIFFEUR AU MANS,

Demande des ouvriers.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P^r Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^r Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE VICHY.

SOCIÉTÉ ANONYME DE CUSSET-VICHY

Capital : 800,000 francs.

Émission de 3,200 Obligations,

Autorisée par les Statuts.

La garantie de ces obligations repose sur la propriété territoriale et industrielle du magnifique Etablissement thermal de Cusset-Vichy, en pleine exploitation, et qui va recevoir des augmentations considérables.

Outre cette affectation immobilière, qui présente toutes les sécurités de l'hypothèque, le capital social, entièrement souscrit, est tenu d'assurer, tous les ans, le paiement de l'intérêt et de l'amortissement des obligations.

Les titres sont émis à 250 fr., remboursables en trente années, par tirages au sort, à 500 fr., et rapportent 15 fr. d'intérêt par an, payables tous les six mois, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.

En tenant compte de tous les avantages faits aux souscripteurs, le revenu total des OBLIGATIONS DE CUSSET-VICHY dépasse 7 p. 0/0 par an.

Les versements ont lieu de la manière suivante :

- 50 francs en souscrivant ;
- 100 francs du 1^{er} au 10 juillet prochain ;
- 100 francs du 1^{er} au 10 août prochain.

Les titres définitifs seront remis contre le dernier versement.

Les souscripteurs qui voudraient se libérer par anticipation jouiront d'une bonification de 5 p. 0/0 et recevront immédiatement leurs titres définitifs.

La souscription, ouverte samedi 26 courant, sera close aussitôt qu'elle aura atteint le chiffre de 3,200 obligations.

A Tours, chez MM. GOUIN FRÈRES, banquiers.
A Saumur, chez M. REVEAU, agent de change. (265)

OFFRE D'AGENCE

dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser, franco, à MM. SANGARD et C^{ie}, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco instructions et prix-courants. (209)

PRODUITS PHÉNOLÉSIQUES
PILULES d'IO
Chlorose, appauvrissement du sang, etc.
PARIS, 15, rue Dronot.
Dépôt à Saumur, chez M. SUREAU.
D'Anlancour, pharmacien. (145)

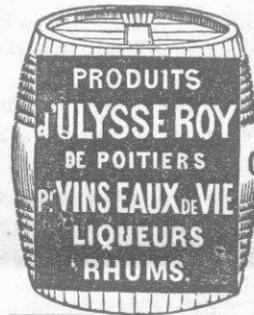
Médaille d'OR. — Prix de 16,600 fr.

QUINA LAROCHE
ÉLIXIR TONIQUE
ET RECONSTITUANT

A LOUER

PRÉSENTMENT,

DEUX PORTIONS DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.



GLUTEN-VÉRON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

REILLANT, dentiste, quai de Linoges, 157, à Saumur. — Cabinet des familles, pour opérations et pose de dents artificielles.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 26 JUIN.			BOURSE DU 28 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
au comptant.						
3 pour cent 1862.	70 30	» 10	» »	70 50	» 20	» »
4 1/2 pour cent 1852.	101 75	» »	» 25	102 »	» 25	» »
Obligations du Trésor.	488 75	» »	» »	490 »	1 25	» »
Banque de France.	2840 »	» »	50 »	2840 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1582 50	2 50	» »	1585 »	2 50	» »
Crédit Foncier colonial.	407 50	» »	» »	407 50	» »	» »
Crédit Agricole.	647 50	» »	» »	647 50	» »	» »
Crédit industriel.	647 50	2 50	» »	650 »	2 50	» »
Crédit Mobilier (estamp.).	245 »	5 »	» »	243 75	» »	1 25
Comptoir d'esc. de Paris.	705 »	» »	» »	710 »	5 »	» »
Orléans (estampillé).	922 50	1 25	» »	925 »	2 50	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1093 50	» »	» »	1092 50	» »	» »
Est.	575 »	» »	» »	576 25	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	941 25	1 25	» »	941 25	» »	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	622 50	2 50	» »	622 50	» »	» »
Ouest.	582 50	» »	» »	580 »	» »	2 50
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1485 »	» »	» »	1495 »	10 »	» »
Canal de Suez.	542 50	3 75	» »	537 50	» »	5 »
Transatlantiques.	280 »	» »	» »	285 »	5 »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	56 50	» »	» »	56 50	» »	» »
Autrichiens.	766 25	1 25	» »	770 »	3 75	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	511 25	1 25	» »	511 25	» »	» »
Victor-Emmanuel.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	53 50	» »	1 50	53 50	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	316 25	3 75	» »	315 »	» »	1 25
Saragosse.	74 »	» »	» »	75 »	1 »	» »
Séville-Xérès-Séville.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	57 »	1 »	» »	57 »	» »	» »
Compagnie Immobilière.	106 25	3 75	» »	105 »	» »	1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	344 »	» »	» »	346 »	» »	» »
Orléans.	339 »	» »	» »	340 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	334 »	» »	» »	336 »	» »	» »
Ouest.	336 »	» »	» »	336 »	» »	» »
Midi.	333 75	» »	» »	332 »	» »	» »
Est.	330 »	» »	» »	330 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.